



États financiers

Pour les exercices clos les
31 décembre 2021 et 2020

NIOCAN INC.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

Commentaires de la direction sur les états financiers pour les années terminées les 31 décembre 2021 et 2020

Les états financiers ci-joints de NIOCAN INC » (la « Société ») sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière ("IFRS") et comportent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les estimations les plus probables et des jugements faits par la direction.

Des systèmes de contrôle administratif, comptable et de divulgation interne ont été élaborés et sont maintenues par la direction afin de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière est exacte et fiable.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le Comité d'audit rencontre périodiquement la direction afin de discuter des questions de présentation de l'information financière. Le Comité examine également les états financiers annuels et le rapport des auditeurs indépendants, et fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. Les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent à leur gré rencontrer le Comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction.

Les présents états financiers aux 31 décembre 2021 et 2020 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par les auditeurs, Guimond Lavallée Inc.

(signé) *Hubert Marleau*
HUBERT MARLEAU,
Président et chef de la direction

(signé) *Bruno Dumais*
BRUNO DUMAIS, CPA, CA
Chef de la direction financière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de
NIOCAN INC.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de NIOCAN INC. (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, et les états de la perte nette et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres négatifs et le tableau des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes des états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit les événements ou les situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre information

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent le rapport de gestion déposé auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières concernées.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si les autres informations sont significativement incompatibles avec les états financiers ou nos connaissances obtenues lors de l'audit, ou semblent autrement être matériellement inexactes.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler dans le rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la

date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est David Bédard.

Guimond Lavallée inc.¹

Société de comptables professionnels agrés

Brossard (Québec)

Le 7 avril 2022

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A128615

NIOCAN INC.

États de la situation financière
Aux 31 décembre 2021 et 2020
(en dollars canadiens)

	Note	2021	2020
Actifs			
Actifs courants			
Espèces		\$ 1 943 289	\$ 11 240
Débiteurs	4	114 223	2 045
Frais payés d'avance	5	201 071	23 580
Total des actifs courants		2 258 583	36 865
Actifs non courants			
Frais payés d'avance	5	60 980	—
Terrain		506 887	506 887
Total des actifs non courants		567 867	506 887
Total des actifs		\$ 2 826 450	\$ 543 752
Passifs			
Passifs non courants			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	6	\$ 1 441 956	\$ 1 090 395
Débeture	7	2 345 000	2 345 000
Total des passifs courants		3 786 956	3 435 395
Passifs non courants			
Dettes à long terme	8	540 000	40 000
Total des passifs non courants		540 000	40 000
Total des dettes		4 326 956	3 475 395
Capitaux propres négatifs			
Capital social	10	16 989 649	15 352 101
Bons de souscriptions	11	650 037	—
Surplus d'apport		1 612 972	1 478 400
Déficit		(20 753 164)	(19 762 144)
Total des capitaux propres négatifs		(1 510 506)	(2 931 643)
Total des dettes et des capitaux propres négatifs		\$ 2 826 450	\$ 543 752

Événements subséquents

7-8-10

Les notes font partie intégrante des états financiers audités.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Hubert Marleau, administrateur

(signé) Guy Charette, administrateur

NIOCAN INC.

États de la perte nette et du résultat global
 Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020
 (en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Note	2021	2020
Revenus		\$ 7 800	\$ 10 100
Charges			
Honoraires professionnels		131 303	40 256
Dépenses d'exploration		157 772	–
Frais de bureau et d'administration		67 880	64 822
Honoraires des administrateurs		21 602	26 758
Droits miniers		139 236	7 036
Bourse, autorités et relations avec les actionnaires		50 254	25 391
Loyers		11 240	11 756
Taxes et permis		7 018	6 814
Frais de représentation et de déplacement		2 818	–
Assurance		15 387	15 206
Télécommunication et site internet		778	1 168
Rémunération à base d'actions	13	134 572	–
Frais bancaires		607	101
Total des charges		740 467	(199 308)
Charges financières	15	258 353	233 355
Perte nette et résultat global		\$ (991 020)	\$ (422 563)
Résultat par action ordinaire en circulation			
De base		\$ 0,03	\$ 0,02
Dilué		\$ 0,03	\$ 0,02
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base		31 446 868	25 979 868
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilués		31 446 868	25 979 868

Les notes font partie intégrante des états financiers audités.

NIOCAN INC.

États des variations de capitaux propres
 Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020
 (en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Capital social		Surplus d'apport	Bons de souscription	Déficit	Total
	Nombre	Montant				
Solde au 1^{er} janvier 2021	25 979 868	\$15 352 101	\$ 1 478 400	\$ –	\$(19 762 144)	\$(2 931 643)
Perte nette et résultat global	–	–	–	–	(991 020)	(991 020)
Rémunération à base d'actions	–	–	134 572	–	–	134 572
Émission d'unités lors d'un placement privé, net des frais d'émission (Note 10)	25 915 000	1 637 548	–	601 835	–	2 239 383
Émission de bons de souscription à un agent lors d'un placement privé (Note 11)	–	–	–	48 202	–	48 202
Solde au 31 décembre 2021	51 894 868	\$16 989 649	\$ 1 612 972	\$ 650 037	\$(20 753 164)	\$(1 500 506)

	Capital social		Surplus d'apport	Bons de souscription	Déficit	Total
	Nombre	Montant				
Solde au 1^{er} janvier 2020	25 979 868	\$15 352 101	\$ 1 247 400	\$ 231 000	\$(19 339 581)	\$(2 509 080)
Perte nette et résultat global	–	–	–	–	(422 563)	(422 563)
Expiration de bons de souscription (Note 11)	–	–	231,000	(231 000)	–	–
Solde au 31 décembre 2020	25 979 868	\$15 352 101	\$ 1 478 400	\$ –	\$(19 762 144)	\$(2 931 643)

Les notes font partie intégrante des états financiers audités.

NIOCAN INC.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Note	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Perte nette		\$ (991,020)	\$ (422 563)
Ajustements pour:			
Rémunération à base d'actions	13	134 572	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		40,912	289 908
		(815,536)	(132,655)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Émission de débenture		-	75 000
Émission de dette à long terme	8	500 000	40 000
Émission d'unités lors d'un placement privé	10	2 551 500	-
Frais d'émission d'actions lors d'un placement privé	10	(303 915)	-
		2 747 585	115 000
Augmentation (diminution) des espèces			
		1 932 049	(17 655)
Espèces, au début		11 240	28 895
Espèces, à la fin		\$ 1 943 289	\$ 11 240

Les notes font partie intégrante des états financiers audités.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. Nature des opérations et continuité d'exploitation

Niocan Inc. (la "Société") est domiciliée au Canada. Le siège social de la Société est situé au 1, Place Ville-Marie, bureau 1670, Montréal, Québec. La Société a été constituée selon la Loi sur les sociétés par actions du Québec le 29 août 1995. La Société détient une propriété minière de niobium située dans la région d'Oka au Québec et des propriétés d'exploration dans la province du Québec. Les actions de la Société sont échangées publiquement sur la Bourse de croissance du TSX ("TSX-V") sous le symbole « NIO ».

Le 17 janvier 2022, la Société a annoncé son intention de changer son nom pour Nio Métaux stratégiques. Le changement n'aura aucune incidence sur le symbole commercial, mais confirme l'intention de la Société de consacrer ses activités à la recherche de métaux et minéraux stratégiques essentiels à l'avancement de la vie moderne et de la sécurité nationale de manière bénéfique pour l'environnement, la société et l'éthique.

La Société est une entreprise en phase de démarrage et détient des propriétés minières d'exploration dans la province du Québec. La propriété minière d'Oka consiste en droits miniers comprenant 102 claims miniers sur une superficie de 6 025 acres alors que celle de Grande-Baleine considère 140 claims miniers couvrant 17 098 acres sur le territoire de la Baie d'Hudson. La majorité des efforts de la Société est actuellement dévouée à l'obtention des permis, au financement et au développement de sa propriété de niobium à Oka.

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation qui suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et de ses engagements dans le cours normal de ses opérations. La Société est dans un processus d'exploration et d'évaluation concernant ses propriétés et ses projets miniers et n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves exploitables. La Société n'a pas de revenus provenant de son exploitation qui lui permettraient de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

En ce qui concerne la propriété de niobium à Oka, la Société a déterminé en 1999 que ses ressources de minerai fournissent une indication conceptuelle du potentiel de la propriété. La demande de la Société est en révision par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ("MDDEP") du Québec ainsi qu'avec la communauté d'Oka afin d'obtenir l'ensemble des permis, certificats et autres autorisations qui permettraient à la Société de mettre en exploitation la propriété de niobium. La direction développe présentement une stratégie afin d'obtenir tous les permis et certificats d'opération requis afin de développer la propriété Oka.

La Débenture d'une valeur de 2,345 millions \$ est venu à échéance le 30 décembre 2021 et est garantie par les propriétés et les actifs de la Société. La direction suite à des pourparlers avec les détenteurs de la Débenture afin de la convertir dans le meilleur intérêt de la Société. Un accord est intervenu le 1er mars 2022 et 3 578 018 \$ en capital et intérêts courus exigibles en vertu des modalités de la débenture garantie initialement émise par la Société à Nio-Metals le 19 février 2013 ont été convertis en un total de 23 823 470 actions ordinaires de la Société (les « actions de remboursement ») à un prix d'émission de 0,15 \$ par action en remboursement global et complet.

La capacité de la Société à respecter ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance, y compris l'acquisition finale des propriétés et le développement de projets miniers, dépend de sa capacité à obtenir le financement nécessaire. Ces facteurs soulèvent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Les états financiers ne reflètent pas les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs si la Société était incapable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités. Bien que, au stade actuel des travaux, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres des

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

2. Préparation de base

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'é émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 7 avril 2022.

Base de mesure

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique.

Présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Recours à des estimations et à des jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans tous les exercices futurs touchés par ces révisions.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice comprennent entre autres :

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration et d'évaluation requiert l'exercice du jugement. Les estimations et les hypothèses formulées sont revues régulièrement et reposent sur les données historiques et sur d'autres facteurs, notamment des prévisions à l'égard d'événements futurs qui sont estimées raisonnables dans les circonstances.

Valorisation de Black & Scholes

Le calcul de la juste valeur des parts, des options d'achat d'actions et des bons de souscription accordés exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses concernant la juste valeur des actions ordinaires sous-jacentes de la Société, la volatilité prévue, la durée de vie prévue et les taux de confiscation prévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats de la Société si les estimations actuelles changent. La volatilité attendue était basée sur la volatilité historique de la Société.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à tous les exercices présentés dans ces états financiers.

a) Espèces

Les espèces comprennent les soldes de trésorerie.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

- b) Crédits des droits miniers remboursables et crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources
La Société pourrait avoir droit à des crédits remboursables sur les droits pour les pertes en vertu de la Loi de l'impôt minier. Ces crédits remboursables sur les droits pour les pertes s'appliquent aux coûts d'exploration engagés dans la province de Québec.

De plus, la Société pourrait avoir droit à des crédits d'impôt remboursables pour les ressources des sociétés minières sur les dépenses d'exploration admissibles engagées.

Les crédits sont comptabilisés dans les coûts d'exploration engagés, comme indiqué dans IAS 20, Aide gouvernementale, lorsqu'un avis de cotisation est reçu en raison de l'incertitude quant au calendrier et au montant des crédits d'impôt.

- c) Terrain
Le terrain est comptabilisé au coût. La valeur résiduelle est revue au moins une fois à la fin de chaque exercice. Les profits ou les pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont ensuite comptabilisés à l'état du résultat global.

Lorsque le terrain n'est plus utilisé, ou abandonné, la valeur comptable est dévaluée au montant récupérable et la différence est comptabilisée à l'état des résultats.

- d) Propriétés minières et dépenses de prospection et d'évaluation
Les dépenses de propriétés minières et de prospection et d'évaluation comprennent des propriétés minières et d'autres coûts d'exploration et d'évaluation. Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière qui incluent des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims. Les coûts engagés comprennent les frais généraux techniques et administratifs appropriés.

Tous les coûts de prospection et d'évaluation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de passer à la dépense les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone et enregistre ces dépenses dans les immobilisations corporelles ou incorporelles sous actifs miniers en développement, selon la nature des actifs.

- e) Provisions
Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

- f) Impôt différé et impôt sur le résultat
La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt exigible comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et des montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ou la perte comptable ou fiscale, ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles qui résultent de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

g) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Bons de souscription

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de la Société elle-même et qui seront uniquement réglés par la Société en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres en échange d'un montant déterminé de trésorerie. Les bons de souscription sont reclassés au surplus d'apport lorsqu'ils expirent.

Les bons de souscription qui comprennent une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou qui ne répondent pas aux exigences de la norme IAS 32 sont classés comme des passifs financiers.

h) Surplus d'apport

Le surplus d'apport est utilisé pour enregistrer la juste valeur cumulée des options d'achat d'actions enregistrées comme dépense fondée sur des actions. Le surplus d'apport est augmenté par la juste

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

valeur de ces items lors de leur acquisition et est réduit par la valeur correspondante lorsque les options sont exercées.

i) Contrats de location

Les contrats de location considérant un aspect légal sont classifiés soit à titre de location-financement ou de location simple. Les contrats de location-financement représentent les contrats dont la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents des actifs loués est transférée. Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il faut se fonder sur la substance de l'accord à la date de sa passation en tenant compte :

- Le contrat considère l'usage d'un bien spécifique, ce qui peut être déterminé explicitement ou implicitement, qui doit être physiquement distinct ou représenté substantiellement tous les bénéfices inhérents à un bien physique distinct. Si le fournisseur détient un droit de substitution, le bien ne peut être déterminé comme étant spécifique,
- La Société bénéficie substantiellement de tous les bénéfices économiques de l'usage de et actif durant la période permise, et
- La Société a le droit de déterminer l'usage du bien. La Société bénéficie d'un tel droit si la prise de décision sur les changements importants concernant l'usage lui revient.

La Société reconnaît un actif au titre de droit d'utilisation et une obligation locative correspondant à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé. L'actif au titre de droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial du passif au titre du contrat de location ajusté de tout paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, des coûts directs initiaux engagés par le preneur et des coûts à engager pour la restauration du lieu dans l'état exigé par les termes et les conditions du contrat de location, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'obligation locative est initialement évaluée selon la valeur actualisée des paiements de loyer impayé à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé, actualisé selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société. De manière générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée s'il y a un changement dans les paiements futurs de loyers découlant d'une modification de l'index ou du taux, s'il y a possibilité que la Société estime un changement dans les montants attendus à payer sous une valeur résiduelle garantie, ou si la Société modifie son intention d'exercer une option d'achat, une option de renouvellement ou de résiliation.

La Société a choisi d'appliquer en pratique de ne pas reconnaître d'actif au titre de droit d'utilisation et d'obligation locative pour les contrats de location à court terme, soit les contrats de moins de 12 mois et pour les contrats de faible valeur (moins de 8 000\$). Tous les paiements des contrats court terme et de faibles valeurs sont ainsi passé directement en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

j) Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent les revenus d'intérêts sur les fonds investis, les frais d'intérêts enregistrés dans le résultat net, en utilisant la méthode des intérêts effectifs.

k) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et à des administrateurs est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel et des administrateurs, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie au cours de l'exercice où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service autres que des conditions de marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Les paiements fondés sur des actions pour lesquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, quelle que soit la façon dont les instruments de capitaux propres sont obtenus par la Société. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation correspondante des capitaux propres à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable. Dans ce cas, les biens et les services reçus sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis.

l) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

m) Instruments financiers

Classement et évaluation

L'IFRS 9 présente une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers qui tient compte du modèle économique régissant la gestion des actifs et les caractéristiques des flux de trésorerie connexes. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction de trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la JVRN. Conformément à l'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats où le contrat hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme ne sont pas séparés, mais l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué aux fins du classement.

Le tableau suivant présente un résumé des instruments financiers :

Instrument financier	Catégorie
Espèces	Coût amorti
Débiteurs, à l'exception de la taxe de vente à recevoir	Coût amorti
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti
Débeture	Coût amorti
Dettes à long terme	Coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers ne sont pas reclassés, à moins que la Société ne décèle un changement du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et qu'elle ne réévalue le classement de ses actifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument en question. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expirés ou ont été transférés et que la Société

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

a transféré en substance tous les risques et les bénéfices inhérents à la propriété. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et une intention soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Au moment de la constatation initiale, la Société classe ses instruments financiers selon les catégories suivantes, en fonction des fins auxquelles les instruments ont été acquis :

Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVNR)

Les instruments financiers de cette catégorie comprennent les actifs volontairement classés dans cette catégorie et sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état des résultats et du résultat global.

Coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier

Les actifs/passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'il ne soit accompagné d'un élément de dérivé incorporé. Dans ce cas, la Société désigne un l'instrument comme étant hybride présenté dans l'état des résultats et du résultat global.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les douze mois. Autrement, ils sont considérés comme des passifs non courants.

Dévaluation d'actifs financiers

À chaque date de l'état de la situation financière, la Société évalue s'il existe des indications objectives à l'effet qu'un actif financier soit dévalué. Un actif financier est dévalué et une perte pour dévaluation est subie seulement s'il existe une preuve objective de dévaluation découlant d'un ou de plusieurs événements qui ont eu lieu après la comptabilisation initiale (un « événement générateur de perte ») et que cet événement générateur de perte a un impact sur les flux de trésorerie prévus des actifs financiers qui peuvent être estimés de façon fiable.

S'il existe de telles indications, la Société comptabilise une perte pour dévaluation, de la façon suivante

La perte pour dévaluation correspond à l'écart entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit par l'utilisation d'un compte de réserve.

Les pertes pour dévaluation sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la dévaluation.

n) **Dépréciation des immobilisations corporelles**

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

La perte de valeur est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

o) Information sectorielle

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur, soit celui de l'exploration et de l'évaluation de biens miniers. Toutes les activités de la Société sont menées dans la province du Québec, au Canada.

p) Normes comptables futures

Plusieurs nouvelles normes comptables, amendements et interprétations ont été publiés qui entreront en vigueur le ou après le 1^{er} janvier 2022 et n'ont donc pas été appliqués dans la préparation des états financiers de l'exercice courant. Ces nouvelles publications pouvant avoir un impact pour la Société sont les suivants :

Amendements à IAS 1 - Classification des passifs courants et non courants

Les amendements à IAS 1 affectent uniquement la présentation des passifs comme courants ou non courants dans l'état consolidé de la situation financière et non le montant ou le moment de la comptabilisation de tout actif, passif, produit ou charge, ou les informations divulguées sur ces éléments.

Les amendements précisent que le classement des passifs comme courants ou non courants est basé sur des droits qui existent à la fin de la période, précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un responsabilité civile, expliquent que des droits existent si les obligations sont respectées à la fin de la période et introduisent une définition du terme « règlement » pour préciser que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou prestations de service.

Ces modifications seront appliquées de manière rétrospective pour les exercices débutant le ou suivant le 1^{er} janvier 2023 et une application anticipée est autorisée. La direction est à évaluer l'impact potentiel de ces modifications sur ses états financiers.

Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020

IFRS 9 Instruments financiers

L'amendement précise qu'en appliquant le critère des « 10 pour cent » pour évaluer s'il faut décomptabiliser un passif financier, une entité inclut uniquement les frais payés ou reçus entre l'entité (l'emprunteur) et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'une ou l'autre entité ou le prêteur pour le compte de l'autre.

La modification est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022, une application anticipée étant autorisée. La Société évalue présentement l'impact de cet amendement sur ses états financiers.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

4. Débiteurs

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Souscriptions à recevoir	\$ 40 000	\$ –
Taxe de vente à recevoir	68 407	2 045
Avance à un administrateur (remboursée en 2022)	4 034	–
Autres comptes à recevoir	1 782	–
	\$ 114 233	\$ 2 045

5. Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance sont constitués principalement de paiement de droits miniers sur des propriétés minières.

Propriété d'Oka

La propriété minière d'Oka consiste en droits de surface et miniers comprenant 102 claims miniers (102 en 2020) couvrant une superficie de plus 6 025 acres (6 025 en 2020).

Propriété de Grande-Baleine

La Société possède des droits de surface et miniers pour la propriété de fer de Grande-Baleine, comprenant 140 claims miniers (173 en 2020) couvrant 17 098 (21 200 en 2020) acres sur le territoire de la Baie d'Hudson.

6. Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fournisseurs et autres créditeurs	\$ 190 632	\$ 99 302
Intérêts courus	1 225 290	967 037
Bénéfices marginaux payables	26 034	24 056
	\$ 1 441 956	\$ 1 090 395

7. Débenture

Le 19 février 2013, la Société a complété un placement privé avec Nio-Metals Holdings LLC ("Nio-Metals") par lequel Nio-Metals a souscrit pour une unité composée d'un montant en principal de 1 200 000 \$ d'une débenture subordonnée garantie de la Société (la "débenture") ainsi que de 1 000 000 de bons de souscription permettant l'acquisition d'actions ordinaires de la Société pour une contrepartie totale de 1 200 000 \$. La débenture porte intérêt à un taux annuel de 10 %, payable trimestriellement, et venait originellement à échéance le 19 août 2015, mais cette date a été modifiée pour le 30 décembre 2021, sujet à la capacité pour la Société à rembourser en tout temps, sans pénalité. Les bons de souscription ont expiré le 19 février 2015. La débenture est garantie par les propriétés et les actifs de la Société.

En mars 2020, la Société a modifié sa débenture pour considérer une injection en argent comptant de 75 000 \$ pour soutenir le fonds de roulement.

En mars 2022, la Société a converti la débenture et les intérêts courus en 23 823 470 actions ordinaires de la Société. Selon IFRIC 19, un gain sur règlement de dette de 242 732 \$ sera enregistré par la Société en 2022.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

8. Dettes à long terme

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Prêt, 6%, non garanti, intérêt payable trimestriellement débutant en septembre 2021 et venant à échéance en mars 2023 ^(a)	\$ 500 000	\$ –
Prêt, sans intérêt, garanti par le gouvernement fédéral, venant à échéance en décembre 2022 ^(b)	40 000	40 000
	\$ 540 000	\$ 40 000
Portion courante	–	–
	\$ 540 000	\$ 40 000

^{a)} Au cours de la période, la Société a conclu une entente avec Nio-Metals pour une facilité de prêt-relais non garanti de 500 000 \$ (le « prêt-relais »). Le prêt-relais a une durée de 24 mois jusqu'à l'échéance, porte intérêt de 6 % par année payable trimestriellement, à compter de septembre 2021, et n'est pas convertible. Le prêt-relais peut être remboursé à tout moment avant l'échéance sans pénalité. En mars 2022, la Société et le prêteur ont convenu de prolonger la date d'échéance de mars 2023 à mars 2024.

^{b)} Le prêt garanti par le gouvernement fédéral prévoit une subvention de 10 000 \$ si le prêt est remboursé avant le 31 décembre 2022. Si le prêt n'est pas remboursé en totalité au plus tard le 31 décembre 2022, la totalité du prêt peut être convertie en un prêt à terme, portant intérêt au taux de 5 %, payable mensuellement, sans paiement du capital avant échéance, et venant à échéance le 31 décembre 2025. En janvier 2022, le gouvernement fédéral a annoncé une prolongation de la date d'échéance jusqu'en décembre 2023.

9. Impôts sur le résultat et impôt minier

La charge (économie) d'impôts effective comptable diffère de la charge (économie) d'impôts réelle calculée selon le taux statutaire combiné du fédéral et du provincial de 26.5 % (2020 - 26.5 %) appliqué à la perte avant impôts, en raison des éléments suivants :

	2021	2020
Perte avant impôts sur le résultat et l'impôt minier	\$ (991 020)	\$ (422 563)
Recouvrement d'impôts, selon le taux statutaire	(262 620)	(111 979)
Économies d'impôts reliée aux différences temporaires et autres	63 869	2 650
Rémunération à base d'actions non déductible	35 662	–
Pertes de l'exercice courant pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé	163 089	109 329
	\$ –	\$ –

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Actifs d'impôts différés non comptabilisés :

Aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé pour ces éléments, car il est improbable que des bénéfices imposables soient réalisés contre lesquels ces éléments pourront être utilisés.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	\$ 2 424 513	\$ 2 261 419
Écarts reliés aux dépenses d'exploration	916 788	874 979
Écarts reliés aux propriétés minières	40 210	
Frais financiers	74 649	
Écarts reliés à l'immobilisation	8 023	8 023
Pertes en capital reportées prospectivement	1 020	1 020
	\$ 3 465 203	\$ 3 145 441

Les pertes autres qu'en capital viennent à échéance aux dates suivantes :

	Fédéral	Québec
2026	\$ 227 582	\$ 227 582
2027	328 025	328 025
2028	461 358	461 358
2029	449 845	449 845
2030	430 422	430 422
2031	1 051 711	1 051 711
2032	951 827	951 827
2033	910 315	910 315
2034	767 928	767 928
2035	660 158	660 158
2036	514 841	514 841
2037	460 302	460 302
2038	488 689	488 689
2039	449 795	445 914
2040	412 564	412 564
2041	643 046	643 046
	\$ 9 151 329	\$ 9 146 209

La Société a également des crédits d'impôts non constatés de 164 208 \$ (2020 - 164 208 \$) qui expirent au cours des exercices 2023 à 2033.

10. Capital social

Le nombre d'actions émises et en circulation au 31 décembre 2021 était de 51 894 868 (31 décembre 2020 - 25 979 868). La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale. Les actions en circulation ont été entièrement payées, à l'exception des souscriptions à recevoir de 40 000 \$ (31 décembre 2020 - \$Nil) (Note 4).

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé un placement privé et a émis un total de 25 915 000 unités au prix de 0,10 \$ l'unité pour un produit brut de 2 591 500 \$. Chaque unité se composait d'une action ordinaire de la Société et de la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription complet peut être exercé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 15 octobre 2023 à un prix d'exercice de 0,12 \$. Le produit brut a été réduit de 352 117 \$ pour les coûts d'émission. Ces coûts d'émission ont été alloués en fonction de la juste valeur de chacune des composantes du placement privé.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

11. Bons de souscriptions

Le nombre de bons de souscription en circulation au 31 décembre 2021 était de 13 968 750 (3 000 000 en 2020). Au cours de l'année, 13 968 750 bons de souscription ont été émis au moment du placement privé et incluaient 1 011 250 bons de souscriptions émis à un agent.

La valeur du bon de souscription est estimée à la date d'émission à l'aide du modèle de tarification des options Black-Scholes avec les hypothèses suivantes :

	Douze mois terminés le 31 décembre	
	2021	2020
Nombre de bons de souscriptions émis	13 968 750	—
Taux d'intérêt sans risque	0.76%	—
Rendement attendu du dividende	0.00%	—
Volatilité attendue	96.82%	—
Durée prévue	2 ans	—

Le prix moyen pondéré exerçable des bons de souscription en circulation au 31 décembre 2021 était de 0,12 \$ (2020 - néant \$) et le délai moyen jusqu'à l'échéance est de 1,79 année.

Les changements dans les bons de souscriptions étaient les suivants :

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Nombre de bons de souscriptions	Moyenne pondérée du prix exerçable	Nombre de bons de souscriptions	Moyenne pondérée du prix exerçable
Solde, au début	—	\$ —	3 000 000	\$ 0,15
Émis	12 957 500	0,12	—	—
Émis	1 011 250	0,15	—	—
Expirés	—	—	(3 000 000)	\$ 0,15
Solde, à la fin	13 968 750	\$ 0,12	—	\$ —

12. Perte nette par action

Le calcul de la perte nette de base par action au 31 décembre 2021 a été basé sur la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, qui correspond à la perte pour la période de 991 020 \$ (2020 - 422 563 \$), et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation calculé de 31 446 868 (2020 - 25 979 868).

Le calcul de la perte nette diluée au 31 décembre 2021 est le même que la perte nette de base par action étant donné que toutes les options ont eu un effet anti-dilutif (2020 - idem).

13. Paiements fondés sur les actions

Dans le cadre du régime d'achat d'options, la Société peut émettre des options au profit des administrateurs, des dirigeants et des consultants jusqu'à un maximum de 10 % des actions émises et en circulation au moment de l'octroi des options à régime variable et leur durée de vie ne peut pas dépasser 5 ans. Les options sont acquises immédiatement après l'émission. Le prix d'exercice des options est déterminé par le conseil d'administration et ne peut être supérieur à la valeur obtenue en utilisant un prix au moins égal au cours escompté en utilisant le cours de clôture des actions ordinaires

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

lors de la veille de l'attribution de l'octroi. Les options sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'octroi.

Le plan doit recevoir l'approbation du TSX-V et des actionnaires à chaque année à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation pouvant être exercé a fluctué comme suit:

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix exercable	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix exercable
Solde, au début	–	\$ –	30 000	\$ 0,32
Allouées	3 550 000	0,15	–	–
Expirées	–	–	(30 000)	0,32
Solde, à la fin	3 550 000	\$ 0,15	–	\$ –

Les options ayant été consenties par la Société le 18 octobre 2021 et la valeur de chaque option est estimée à la date d'octroi à l'aide du modèle de tarification des options Black-Scholes avec les hypothèses suivantes:

	Douze mois terminés le 31 décembre	
	2021	2020
Nombre d'options allouées	3 550 000	–
Taux d'intérêt sans risque	1.28%	–
Rendement attendu du dividende	0.00%	–
Volatilité attendue	117.69%	–
Durée prévue	5 années	–

La juste valeur estimée des options accordées en 2021 est de 307 593 \$ (2020-néant). Ce montant est amorti et imputé sur les bénéfices au fur et à mesure que les droits d'exercice sont acquis.

Le calcul du bénéfice dilué par action excluait, car ils étaient antidilutifs, 3 350 000 options d'achat d'actions (2020- zéro).

La charge de rémunération à base d'actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 a totalisé 134 572 \$ (31 décembre 2020 - zéro \$) et a été créditée au surplus d'apport.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Le tableau suivant résume certains renseignements sur les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre :

Prix d'exercice	Nombre d'options	Options émises		Options exercisable	
		Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante	Moyenne pondérée du prix exerçable	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix exerçable
\$		(en années)	\$		\$
0,15	3 550 000	4.8	0,15	1 183 333	0,15

14. Instruments financiers et gestion des risques financiers

a) Instruments financiers à la juste valeur

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers (coût amorti)				
Espèces	\$ 1 943 289	\$ 1 943 289	\$ 11 240	\$ 11 240
Débiteurs, à l'exception de taxe de ventes à recevoir	45,816	45,816	–	–
	\$ 1 989 105	\$ 1 989 105	\$ 11 240	\$ 11 240
Passifs financiers (coût amorti)				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	1 441 956	1 441 956	1 090 395	1 090 395
Débiteure	2 345 000	2 345 000	2 345 000	2 345 000
Dettes à long terme	540 000	540 000	40 000	40 000
	\$ 4 326 956	\$ 4 326 569	\$ 3 475 395	\$ 3 475 395

Lors de la détermination de la juste valeur, la Société utilise les données observables basées sur différents niveaux qui sont déterminés de la façon suivante :

- Le niveau 1 inclut les prix publiés (non ajustés) lorsque le marché est actif et que les actifs ou les passifs sont similaires;
- Le niveau 2 inclut les données qui ne sont pas estimés selon des données de base observables autres que les prix publiés selon le premier niveau; et
- Le niveau 3 inclut les données qui ne sont pas basés sur selon un marché observable.

La valeur comptable des espèces, des débiteurs (à l'exception de la taxe de vente à recevoir), des comptes fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme étant une estimation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de l'expiration à court terme de ces instruments. La valeur comptable de la dette à long terme est comptabilisée au coût amorti et est considérée comme étant une estimation raisonnable de sa juste valeur (niveau 3).

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

La valeur comptable de la débenture est considérée comme étant une estimation raisonnable de leur juste valeur compte tenu qu'elles ont atteint leur maturité (niveau 3).

b) Aperçu des risques

La Société est exposée aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers:

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte à la suite de la non-performance d'une autre partie de ses engagements selon les termes d'un contrat. Les instruments financiers qui assujettissent potentiellement la Société à des risques de concentration de crédit sont les espèces et les autres débiteurs. Les espèces sont détenues chez des institutions financières de grande qualité.

ii) Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'espèces et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds disponibles pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Les échéances contractuelles des passifs financiers se présentent comme suit :

	0 - 12 mois	13 - 24 mois	Plus de 24 mois
Comptes fournisseurs et autres crédeurs	\$ 1 441 956	\$ –	\$ –
Débenture	2 345 000	–	–
Dettes à long terme	–	540 000	–
	\$3 786 956	\$ 540 000	\$ –

La Débenture d'une valeur de 2,345 millions \$ est venu à échéance le 30 décembre 2021 et est garantie par les propriétés et les actifs de la Société. La direction suite à des pourparlers avec les détenteurs de la Débenture afin de la convertir dans le meilleur intérêt de la Société. Un accord est intervenu le 1^{er} mars 2022 et 3 573 521 \$ en capital et intérêts courus exigibles en vertu des modalités de la débenture garantie initialement émise par la Société à Nio-Metals le 19 février 2013 ont été convertis en un total de 23 823 470 actions ordinaires de la Société (les « actions de remboursement ») à un prix d'émission de 0,15 \$ par action en remboursement global et complet.

iii) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La débenture émise par la Société porte intérêt à taux fixe et expose donc celle-ci au risque de variation de juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait une incidence approximative de 28 850 \$ sur les résultats et les flux de trésorerie de la Société.

iv) COVID 19:

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde et les mesures de confinement mises en place afin de ralentir les impacts négatifs de COVID-19 telles que l'interdiction de voyager, la quarantaine, la distanciation sociale et la fermeture des services non-essentiels ont entraîné un ralentissement

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

économique important. Les marchés financiers ont fait face à une grande volatilité. Il y a eu de nombreuses fermetures et une réduction substantielle de l'activité économique dans plusieurs pays. La direction suit de près la situation en diminuant les coûts là où elle le peut et estime que toute perturbation peut être temporaire; toutefois, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de la perturbation. Au 31 décembre 2021, la direction a déterminé que la valeur des actifs de la Société n'étaient pas impactés de manière importante.

La direction a mis en place des mesures afin de préserver son capital pendant cette période de ralentissement économique dont, entre autres, des mesures de réduction de dépenses et le prêt d'urgence. Pendant ce temps, la Société continue d'exercer une prudence dans la conduite de ses activités. Entre-temps, la Société fait preuve de prudence dans la conduite des activités d'investissement. De plus, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence potentielle sur la capacité d'obtenir d'autres financements et sur les activités de la Société à la date de ces états financiers.

15. Opérations conclues avec des apparentés

Rémunération des principaux dirigeants

Le personnel de direction correspond aux administrateurs de la Société, y compris le chef de l'exploitation qui est rémunéré par un accord de consultation.

Au cours de la période, la Société a encouru les dépenses suivantes avec les principaux dirigeants :

	2021	2020
Frais de gestion inclus dans les frais de bureau et d'administration	\$ 67 880	\$ 64 822
Honoraires des administrateurs	21 602	26 758

Les montants relatifs aux parties liées se présentent comme suit:

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Débeture - Actionnaire principal	\$ 2 345 000	\$ 2 345 000
Prêt - Actionnaire principal	500 000	—
Honoraires des administrateurs et frais de gestion courus	—	77 966
Intérêts courus	1 225 290	966 037

Au cours de la période, une charge d'intérêts de 258 353 \$ (2020 - 233 355 \$) relative à la débeture a été enregistrée; de ce montant, néant \$ a été payé (2020 - néant \$).

15. Informations concernant le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers, de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

Les capitaux se présentent comme suit:

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Espèces	\$ 1 943 289	\$ 11 240
Débeture	2 345 000	2 345 000
Dettes à long terme	540 000	40 000
Capital social	16 989 649	15 352 101

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

En dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion du capital, la Société inclut les composantes de l'avoir des actionnaires. Afin de maintenir sa structure de capital, la Société favorise l'émission de nouvelles débetures, l'émission de nouvelles actions, l'acquisition ou la disposition de certains actifs et la répartition des montants en espèces. La Société n'est soumise à aucune obligation externe concernant son capital. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.